



DNCG - Commission de Contrôle des Clubs Professionnels

Auteur Jacques LAGNIER

Date 11/02/2008

Réunion du	16 octobre 2007
Président	François PONTHEU

Présents	Claude ARCHAMBAULT, Bernard BAILLOUX, Roger BARRABES, Alain BELSOEUR, Sabine FOUCHER, Jacques LAGNIER, Richard OLIVIER, Laurent PATE, Gilbert PITHIUD, François PONTHEU, Christian POUVIOT, Jacques THEBAULT
Excusés	Frédéric BOLOTNY, Henri CAMOUS, Jean-Claude GRAND, Maxime PETIET, Denis PROVOST, Alain ROZEC
Assistants	Corinne BEILLON, Sandrine JALLET, Yann DUCLOS, Fabien PUAUX,

Sommaire

Accueil	2
Remerciements	2
Code de déontologie	2
Organisation des auditions de clubs	2
Sujets d'ordre général	2
1. Licence Club	2
2. Date de comptabilisation des Indemnités de Transfert	2
3. Comptes semestriels	2
4. Points sur différents clubs	2
Décisions sur homologations de contrats et d'avenants pour la saison 2007/2008.....	3
1. U.S. CRETEIL LUSITANOS FOOTBALL	3
Décisions sur homologations de contrats et d'avenants pour la saison 2008/2009.....	3
1. RACING CLUB DE LENS	3
Non production de documents comptables et administratifs	3
1. LE HAVRE AC	3
2. FC LORIENT	4
Prochaines réunions.....	4

Accueil

Le Président souhaite la bienvenue à M. Jacques Thébault, Représentant du Conseil Fédéral de la F.F.F. au nom de toute la Commission et rappelle les excellentes relations qu'il a entretenues avec la DNCG, alors qu'il était Directeur Général de la L.F.P.

Remerciements

Le Président remercie au nom de toute la Commission, Monsieur Bernard BACOURT pour sa participation efficace et intéressante aux travaux de la Commission, en tant que représentant du Conseil Fédéral de la F.F.F.

Code de déontologie

La Commission examine le projet de code de déontologie qui lui est soumis. Après discussions et aménagements, la Commission adopte le texte.

Organisation des auditions de clubs

La Commission reprend ses précédentes discussions et décide de mettre en place une nouvelle organisation pour les prochaines auditions de clubs, notamment réduction des groupes, "binômisation", canevas d'auditions, mise en lumière de points pouvant soulever problèmes...

Sujets d'ordre général

1. Licence Club

Vincent Ponsot, responsable du Service Juridique de la L.F.P. et Sandrine Jallet exposent à la Commission le projet de Licence Club L.F.P. en cours d'étude et de son articulation par rapport à l'organisation et aux règlements de la L.F.P. et de la DNCG.

Le projet de règlement de la Licence Club sera adressé à tous les membres pour observations et avis.

2. Date de comptabilisation des Indemnités de Transfert

La Commission est informée de la demande de précisions formulée par un club à la suite des observations de son Commissaire aux Comptes.

Après discussions, il est décidé d'entreprendre une démarche auprès du CNC.

3. Comptes semestriels

La Commission rappelle la réponse de la Commission des Etudes Comptables de la CNCC, concernant la comptabilisation des droits télévisuels dans les comptes semestriels, réponse publiée dans le bulletin de la CNCC.

4. Points sur différents clubs

La Commission prend note de la réponse de l'AS Nancy Lorraine à son courrier du 10 octobre 2007.

Décisions sur homologations de contrats et d'avenants pour la saison 2007/2008

1. U.S. CRETEIL LUSITANOS FOOTBALL

BOULEBDA Ali (Contrat professionnel) : avis favorable

Décisions sur homologations de contrats et d'avenants pour la saison 2008/2009

1. RACING CLUB DE LENS

JOSEPH MONROSE Steven (Contrat stagiaire + Avenant n°1) : avis favorable

Non production de documents comptables et administratifs

1. LE HAVRE AC

Considérant que l'Annexe 1 de l'Annexe à la Convention FFF / LFP portant règlement de la DNCG prévoit que les clubs disputant le Championnat de Ligue 1 sont tenus de produire, avant le dernier jour des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, un état récapitulatif des contrôles et litiges en cours précisant le risque et la provision créés,

Considérant que les services de la DNCG ont demandé, à plusieurs reprises, communication de ce document à jour au 31 juillet 2007,

Considérant que LE HAVRE ATHLETIC CLUB n'a toujours pas, à ce jour, répondu aux différentes demandes de la DNCG,

Considérant, en conséquence, que LE HAVRE ATHLETIC CLUB n'a pas respecté les dispositions de l'Annexe 1 de l'Annexe à la Convention FFF / LFP,

Vu l'article 11 de l'Annexe à la convention FFF / LFP portant règlement de la DNCG,

Vu les Annexes 1 et 2 de l'Annexe à la Convention FFF / LFP portant règlement de la DNCG,

La Commission décide:

de mettre en demeure LE HAVRE ATHLETIC CLUB de régulariser sa situation avant le 23 octobre 2007,

de sanctionner LE HAVRE ATHLETIC CLUB d'une amende de deux mille cinq cents euros (2 500 €) assortie du sursis.

Dit que toute nouvelle violation par le Club des dispositions de l'Annexe 1 de l'Annexe à la Convention FFF / LFP avant le 30 juin 2008 révoquera le sursis antérieurement accordé,

2. FC LORIENT

Considérant que l'Annexe 1 de l'Annexe à la Convention FFF / LFP portant règlement de la DNCG prévoit que les clubs disputant le Championnat de Ligue 1 sont tenus de produire, avant le dernier jour des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, un état récapitulatif des contrôles et litiges en cours précisant le risque et la provision créés,

Considérant que les services de la DNCG ont demandé, à plusieurs reprises, communication de ce document à jour au 31 juillet 2007,

Considérant que le FC LORIENT BRETAGNE SUD n'a toujours pas, à ce jour, répondu aux différentes demandes de la DNCG,

Considérant, en conséquence, que le FC LORIENT BRETAGNE SUD n'a pas respecté les dispositions de l'Annexe 1 de l'Annexe à la Convention FFF / LFP,

Vu l'article 11 de l'Annexe à la convention FFF / LFP portant règlement de la DNCG,

Vu les Annexes 1 et 2 de l'Annexe à la Convention FFF / LFP portant règlement de la DNCG,

La Commission décide:

de mettre en demeure le FC LORIENT BRETAGNE SUD de régulariser sa situation avant le 23 octobre 2007,

de sanctionner le FC LORIENT BRETAGNE SUD d'une amende de deux mille cinq cents euros (2 500 €) assortie du sursis.

Dit que toute nouvelle violation par le Club des dispositions de l'Annexe 1 de l'Annexe à la convention FFF / LFP avant le 30 juin 2008 révoquera le sursis antérieurement accordé,

Prochaines réunions

Vendredi 9 novembre 2007 à 9h30

Mardi 4 décembre 2007 à 9h00

Lundi 10 décembre 2007 à 14h30

Mardi 11 décembre 2007 à 9h00

Mardi 18 décembre 2007 à 9h30